



Assemblée générale

Distr. générale
18 mars 2003
Français
Original: espagnol

Cinquante-septième session

Points 109 et 160 de l'ordre du jour

Questions relatives aux droits de l'homme

Mesures visant à éliminer le terrorisme international

Lettre datée du 18 mars 2003, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de ses annexes comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 109 « Questions relatives aux droits de l'homme » et 160 « Mesures visant à éliminer le terrorisme international ».

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Bruno **Rodríguez Parrilla**



**Annexe I à la lettre datée du 18 mars 2003,
adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de Cuba
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration du Ministère des relations extérieures
de Cuba sur les nouvelles violations des droits
de cinq patriotes cubains : 13 mars 2003**

Le 12 mars dernier, le Ministère des relations extérieures de la République de Cuba a remis à la Section des intérêts américains à La Havane et au Département d'État, par le biais de la Section des intérêts cubains, à Washington, une note diplomatique dans laquelle il protestait énergiquement contre la détention au secret de cinq ressortissants cubains, René González Schwerert, Gerardo Hernández Nordelo, Antonio Guerrero Rodríguez, Ramón Labañino Salazar et Fernando González Llort, injustement emprisonnés aux États-Unis pour avoir défendu les peuples américain et cubain contre les actes de terrorisme de la mafia anticubaine basée dans le sud de la Floride.

Le Ministère des relations extérieures a appris, par le biais de la Section des intérêts cubains à Washington et des avocats de ces cinq héros, que ces derniers avaient été transférés, sans justification ni motif, dans ce que l'on appelle des « trous » et qu'ils ne pouvaient plus du tout communiquer ni avec leur famille et leurs avocats ni avec la mission diplomatique de Cuba à Washington.

Le Ministère a également appris que de nouvelles restrictions leur avaient été imposées pour ce qui était de l'accès aux autorités consulaires; les visites sont notamment limitées à trois heures par personne, l'autorisation de visite doit être demandée plus de 15 jours à l'avance et, requête absurde, l'anglais doit être la langue utilisée.

Les mesures prises et les obstacles dressés par le Gouvernement américain constituent non seulement une violation des droits de l'homme les plus élémentaires de nos cinq compatriotes mais également une preuve supplémentaire des manoeuvres politiques illégales qui ont caractérisé cette affaire depuis le début.

Le fait que les avocats de nos cinq héros ne puissent avoir accès à ces derniers intervient à une étape cruciale de la procédure d'appel, au moment où il leur est indispensable d'avoir des consultations directes avec les inculpés. La date limite pour la présentation de tous les documents nécessaires à l'appel est fixée au 7 avril et dans les circonstances actuelles, la respecter s'avère pratiquement impossible.

Dans la note remise aux autorités américaines, il est demandé que soit immédiatement mis un terme à ces actes et violations et que soient pleinement rétablis les droits de nos compatriotes, conformément à la législation pénale des États-Unis.

Le Ministère des relations extérieures a exigé des autorités américaines qu'elles remplissent leurs obligations internationales afin que les héros cubains puissent avoir accès aux autorités consulaires de façon permanente et sans condition.

Le fait que les autorités américaines n'aient pu jusqu'à présent expliquer de manière rationnelle le pourquoi de ces mesures ne nous laisse pas d'autre alternative que de penser que c'est la peur de voir la vérité éclater lors de la procédure d'appel et l'obsession malade de tenter de retourner nos héros qui ont poussé les autorités américaines à prendre ces mesures extrêmes et désespérées.

Les mesures brutales prises par les autorités américaines contre nos compatriotes et d'autres mesures qu'ils ont dû subir tout au long de ce processus illégal faisant appel à la manipulation ont pour objectif de briser leur volonté, leur résistance et leur courage.

Elles ne viendront toutefois à bout ni de la stature morale de Fernando, René, Gerardo, Ramón et Antonio, ni des principes qui les animent.

**Annexe II à la lettre datée du 18 mars 2003,
adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent
de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Groupe de travail contre le terrorisme, Assemblée nationale :
graves violations des droits de Gerardo Hernández**

Après de multiples démarches auprès de l'assistante du Procureur général, Caroline Heck Miller, hier 16 mars, l'avocat Leonard Weinglass a réussi à obtenir l'autorisation de rendre visite à Gerardo Hernández, comme il en avait l'intention depuis le mois de février.

Selon le témoignage de Weinglass, Gerardo se trouve soumis à la forme la plus dure de châtement carcéral, connue sous le nom de « boîte », un trou à l'intérieur du « trou ». Il se trouve dans cette « boîte » depuis le 28 février, date à laquelle il a été transféré sans aucune explication pour être mis au secret.

Il se trouve dans une cellule extrêmement petite où il peut à peine faire trois pas, dénuée de fenêtre et simplement pourvue d'un orifice à travers lequel lui sont remis ses repas. Les barres de devant sont couvertes d'une porte en treillis métallique qui empêche quasiment de voir dehors et reste fermée 24 heures sur 24.

La cellule est simplement dotée de toilettes et d'un lit en béton recouvert d'un matelas peu épais. Ses vêtements lui ont été retirés et il ne peut porter qu'un caleçon et un pull-over, les chaussures lui étant interdites.

Il ne peut faire la différence entre le jour et la nuit. La seule cellule où la lumière reste allumée 24 heures sur 24 est la sienne et les cris constants des autres prisonniers, qui sont en majorité des malades mentaux, lui interdisent le sommeil.

On ne lui permet l'accès à aucun document imprimé. Il n'a rien à lire. Devant sa cellule, des affiches avertissent qu'il est défendu d'avoir des contacts avec lui. Il est le seul prisonnier au secret qui ne puisse utiliser le téléphone.

Gerardo a essayé en vain de porter plainte par écrit dans le cadre des procédures établies par la prison. On lui a répondu qu'il n'y avait pas de formulaire à cet effet.

Le 2 mars, il a déposé une plainte officielle. Il n'a pas reçu davantage de réponse.

Le 11 mars, les autorités pénitentiaires lui ont apporté une lettre de Joaquín Méndez, l'un des avocats de la défense, mais cette lettre lui a été reprise avant qu'il n'ait pu la lire. Le 14 mars, on lui a dit que le courrier qu'il était autorisé à recevoir lui serait remis, mais à ce jour, il n'a reçu aucune correspondance, pas même de ses avocats.

Le traitement imposé à Gerardo (ainsi qu'à Ramón, Antonio, Fernando et René) est parfaitement illégal et entrave gravement son droit à se défendre au moment où il lui faut préparer avec ses avocats l'appel qu'ils doivent présenter avant le 7 avril. Ce traitement cruel, inhabituel, discriminatoire et totalement injustifiable constitue un cas flagrant de torture qui doit être dénoncé aussi vigoureusement que possible et de toute urgence.